

DEC141400INP

Décision portant nomination de M. Marc SENTIS aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc SENTIS, directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} mai au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi TGIR Laser - ELI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc SENTIS demeure affecté à :
UMR7341 - Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3)
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE
Case 917
163 avenue de Luminy
13288 MARSEILLE CEDEX 09

Article 2

Du 1^{er} mai au 31 décembre 2014, M. Marc SENTIS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS